

# e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

Annexes

Amendes





1/4 et 1/2 Finales (toutes catégories)

MARDI 10 MARS 2020 à 18h00

Au siège du District du Val de Marne de Football 131, Boulevard des Alliés à Champigny/Marne



Les tirages seront effectués par Sandrine ROUX

(ancienne joueuse de football internationale française)

Venez Nombreux H

Clôture par le pôt de l'amitié offert par le District du Val de Marne

termente Excé<mark>ntomene</mark>

**Vendredi 6 Mars** 

1er RELEVE «COMPTE- CLUB »
DE LA SAISON 2019 / 2020



arrêté à la date du 10 Janvier 2020, est disponible via FOOT CLUB

PROCEDURE PO Sur le Site du DIS 1. FOOTCLUBS (

2. ORGANISATION (dans le menu)

3. EDITIONS et EXTRACTIONS (puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant : DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis VALIDER

4. CLIQUEZ sur I'V NE @ (en haut à quebe) - TRAVAUX DEN ND

5. SELECTIONI ( ) EV P ( ) EV

<u>Le règlement correspondant est à adresser au plus tard le Vendredi 6 Mars 2020, soit :</u>

- A nos guichets, aux horaires d'ouverture, en espèces

- Par virement (Indiquer bien le n° affiliation du Club dans l'ordre émis + Relevé N° 16)

Un mail a été adressé sur toutes les boîtes mails des Clubs.

Rappel II

Edition N°524 du Jeudi 5 Mars 2020



Egalement Consultable sur notre site internet

http:// districtvaldemar ne.fff.fr/ documents/

# COMMUNIQUES



#### Tous les PROCES-VERBAUX peuvent être consultés sur notre SITE INTERNET,

chaque jeudi après-midi: https://districtvaldemarne.fff.fr

\*Documents & \* Procès-Verbaux

# DONS AUX ŒUVRES « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES» \*IMPOTS 2020\*

#### (Voir explication sur la fiche pratique)

#### Conditions d'éligibilité

#### Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à 66% des dons annuels, retenus dans une limite de 20% du revenu net imposable.

#### Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles imposables à l'impôt sur le revenu.

#### (DOSSIER COMPLET EN ANNEXE DU JOURNAL)

# TERRAINS IMPRATICABLES

#### Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en écrivant lisiblement sans omettre de préciser sur le formulaire prévu à cet effet (Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s) ») :

\* n° du match \* catégorie \* division et groupe \* équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué. (arrêté municipal + liste des matchs) .

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

# RESULTATS COUPE NATIONALE FUTSAL 16ème de Finale

Dates	Matchs	Résultats
29/02/2020	A. Nantaise Futsal 1 - Creteil Futsal Us 1	6 - 4
29/02/2020	<u>Herouville Futsal 1</u> - <u>Kb Futsal 1</u>	5 - 7
29/02/2020	Epinay Athletico Fc 1 - Paris Sporting Club 1	2 - 8

# INFORMATIONS SANCTIONS DECEMBRE/JANVIER 2020

<u>La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :</u>

- -10 matchs fermes de suspension motif : Propos injurieux, menaces intimidations envers officiels.
- 6 mois fermes de suspension motif : Attitude grossière et injurieuse envers le corps arbitral durant le match d'un dirigeant
- 10 matchs fermes de suspension, motif : Propos et gestes blessants, injurieux, menaçants et grossiers envers officiel
- 4 ans fermes de suspension, motif : Acte de brutalité avec blessure et I.T.T. supérieur à 8 jours.
- 3 mois fermes de suspension, Motif : Complicité de fraude pour feuille de match falsifiée
- 6 ans fermes de suspension motif : Comportement grossier, menaçant, insultant et acte de brutalité envers l'arbitre officiel, entraînant une blessure constatée par un certificat médical,
- 12 matchs fermes de suspension motif : Menaces et intimidations verbales à arbitre officiel + non envoi de rapport.
- 1 an ferme de suspension motif : Intimidation et comportement inacceptable d'un délégué du club envers un arbitre officiel,

Une <u>diffusion mensuelle des sanctions prisent par la Commission Départementale de Discipline</u> est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale. La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE.** 

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre SPORT.

#### <u>AU DELA D'UNE SEVÉRITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER</u> « RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.

Compétitions visées par les virements d'arbitrage et l'utilisation de la FMI	FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE	VIREMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE
CHAMPIONNATS	OUI	OUI, sauf demande effectuée par les clubs
COUPES	OUI	NON, prévoir le règlement à la fin du match

# PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2019/2020

MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	16	23		

# **INFOS DIVERSES**

#### Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus
- Hors période : du 16 juillet au 31 janvier

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

#### Rappels:

- . Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.
- . Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.
- . Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

### **INFOS CLUBS**

#### Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

**Pour le club :** Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

#### La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés :

la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

#### La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques "Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

**Pour le licencié :** Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

#### A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club 4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.

- . Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.
- . Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

#### Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF: Article 8 – Vérification des licences du RSG du 94

#### ALARME DEFIBRILLATEUR

En cas de mort subite sur un terrain, la chaine de survie doit se déclencher instantanément : APPELER / MASSER / DEFIBRILLER

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que

la pile a été installée depuis moins de 4 ans.

Et cela même si le matériel n'a jamais servi

#### POURQUOI ?

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).
- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention
- LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est : d'apposer sur le boitier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,
- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,
- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées,

prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes

#### **ACCES A MON COMPTE FFF**

Nous vous informons que « Mon Compte FFF » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF» présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

#### Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

<u>Précisions concernant la création des comptes</u>:

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

- -Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.
- -Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :
- -Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe;
- -Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

#### <u>Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Dé</u>légués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

- -lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;
- -consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS »;
- -prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;
- -saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

#### Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

<u>Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs</u>:

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL »;
- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;
- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;
- Valider.
- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs» apparaissent.

<u>Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :</u>

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée. Nous yous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués....). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

### **ANNONCES CLUBS**

#### A. S. AUDRUICQ

26<sup>ème</sup> Tournoi international de Pâques (12 & 13 Avril 2020) Catégories U15/U18 Contact: Mr Francis PETIT tel: 06 20 84 16 34 mail: audruicq.as.501227@lfhf.fr

<u>Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN</u>, club des Pyrénées-Orientales (66) proche de Perpignan, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 6 et 7 juin 2020 dans les catégories U11, U13, U15 et U17

Contact: Laurent BALLUAIS au 07 81 98 42 56

<u>FC Latour-Bas-Elne (Pyrénées-Orientales)</u>) organise son édition 2020 du tournoi des Phoenix, qui se déroulera le samedi 11 et dimanche 12 avril 2020. Un tournoi éducatif et sportif, labellisé "Evénement éco-exemplaire", à destination des équipes U9 à 8, U11, U13 et U12F-U15F.

Contact: Corinne Ballesta 06 15 61 30 50 - Responsable Tournois

<u>Le FC LALBENQUE FONTANES</u>, Organise les 6 & 7 JUIN 2020 son grand rassemblement en catégorie U13/U12, U11/U10, U9/U8 et U7/U6, Le samedi 13 JUIN 2020 de son grand rassemblement en catégorie U9-U11F (match à 5), U12-U13F (match à 8)

Contact: DICHAMP Jean-François Port.: 06.85.38.70.67

**EMAF LES ANGLES**, Organise son 19<sup>ème</sup> Tournoi International du Soleil, 10, 11 et 12 AVRIL 2020 – Catégories U9/U11/U13/U15

<u>Contact</u>: Tél. 04 90 25 60 87 / E.mail: <u>footlesangles@orange.fr</u> / Site Internet: www.emaflesangles.com

FC ST GEORGES S/EURE (PERIPHERIE DE CHARTRES) organise ses tournois Jeunes les Samedi 20 Juin Tournois U7 / U9 / U11 & Dimanche 21 Juin Tournois U13 / U15

Contact: 06.74.82.88.76 (Président) / 06.67.36.08.79 (Secrétaire) ou par mail 518760@lcfoot.fr.

# FICHE PRATIQUE - MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES» DONS AUX ŒUVRES

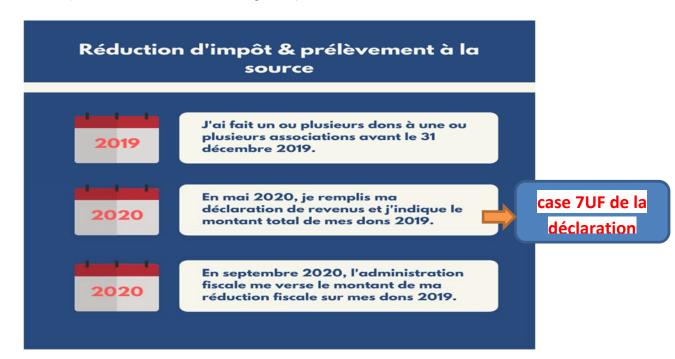


# Pour les IMPOTS 2020



#### Réduction d'impôt

Les dons aux associations permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt. Son montant est égal à 66 % des sommes versées pour les dons aux organismes d'intérêt général (dans la limite de 20 % du revenu) et à 75 % de ces sommes pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (là aussi dans la limite d'un certain plafond).



#### Calcul du taux

Le <u>prélèvement à la source</u> consiste à prélever l'impôt sur le revenu du contribuable directement sur les revenus qu'il perçoit. Pour ce faire, l'administration fiscale applique un taux de prélèvement correspondant au niveau de revenus du contribuable.

Mais le taux appliqué à compter de janvier 2020 calculé en fonction des revenus perçus par le contribuable en 2018 et déclarés en 2019, ne tient pas compte des dons aux associations et de la réduction d'impôt qui leur correspond.

#### Déclaration

Concrètement, le taux appliqué aux contribuables à partir de janvier 2020 est donc un taux « hors réductions d'impôt ». <u>Les contribuables ayant fait des dons en 2018 supporteront sur leur salaire ou leur pension de retraite un prélèvement plus élevé que ce qu'ils doivent réellement au fisc.</u>

La réduction d'impôt pour dons n'est pas pour autant supprimée. Après la déclaration 2020 mentionnant les dons faits en 2019, les services fiscaux procèdent à une régularisation au cours de l'été 2020 en versant alors au contribuable le montant correspondant à sa réduction d'impôt.

Conséquence pratique : les particuliers ne peuvent théoriquement profiter de la réduction qu'au cours de l'été, entrainant ainsi un décalage de trésorerie pour le contribuable donateur, qui verse en quelque sorte une « avance » au fisc pendant toute une partie de l'année

#### Conditions d'éligibilité

#### Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

<u>Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques</u> : vous pourrez déduire <u>jusqu'à 66% des dons annuels,</u> retenus dans une limite de 20% du revenu net imposable.

#### Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles imposables à l'impôt sur le revenu.

#### Dépenses et montants concernés

#### Justification des dépenses

Ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées (Fiche « FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE)

#### L'association conserve les justificatifs.

#### Dépenses liées à l'usure d'un véhicule personnel

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale.

Barème relatif aux frais engagés personnellement dans le cadre d'une activité bénévole			
Type de véhicule Par kilomètre parcouru			
Véhicules automobiles	0,321 €		
Vélomoteurs, scooters, motos	0,125€		

#### Pièces complémentaires

#### Renonciation au remboursement

Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que "je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x €".

#### Reçu fiscal

L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement (Reçu 11580-03).

#### Report des montants dans la comptabilité

Le montant du reçu doit figurer en produits (dans la colonne "recettes") dans la comptabilité de l'association, parmi les <u>dons</u> de particuliers. Les dépenses remboursées doivent être ventilées parmi les charges (dans la colonne "dépenses").

#### Calcul de la réduction d'impôt

#### Taux de réduction

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale	
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable	

66% dans la limite de 20 % du revenu imposable, dans les autres cas (DISTRICTS / CLUBS)

Dons à des organismes d'intérêt général : case 7UF de la déclaration

<u>Plafonnement</u>: Les excédents (au-delà de 20% du revenu imposable) <u>peuvent être reportés sur les 5 années suivantes.</u>



# Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements
Nom ou dénomination :
Adresse: N° Rue
Objet:
Objet .
Cochez la case concernée (1):
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du// publié au Journal officiel du/ ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du//
☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
☐ Fondation d'entreprise
Oeuvre ou organisme d'intérêt général
☐ Musée de France
☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
☐ Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
Agence nationale de la recherche (ANR)
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
Autre organisme :

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués par les entreprises

	Dona	teur
Nom:	]	Prénoms:
Adresse :		
Code postal	Commune	
Le bénéficiaire reconnai	ît avoir reçu au titre des dons et ver	sements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de euros
Somme en toutes lettres	:	
Date du versement ou	du don ://	
prévue à l'article (3) :		sements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'imp ] 238 bis du CGI
Forme du don :	_	
Acte authentique	Acte sous seing privé	Déclaration de don manuel Autres
Nature du don :		
☐ Numéraire	☐ Titres de sociétés cotés	Autres (4)
En cas de don en nume	Fraire, mode de versement du do	1:
Remise d'espèces	Chèque	☐ Virement, prélèvement, carte bancaire
L'organisme bénéficiair de l'une des catégories d Il est rappelé que la déli dispositions de l'article ces documents.	l'organismes mentionnées aux articles 200 vrance irrégulière de reçus fiscaux par l'or 1740 A du code général des impôts, à une	lu livre des procédures físcales, demander à l'administration s'il relè et 238 bis du code général des impôts.  ganisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application de amende físcale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées s'else bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement
		Date et signature
		/

# FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE

(Articles 200.5 du Code Général des Impôts)

ar M	
dresse :	
our sa participation aux activités entrant dans le cadre de l'objet de l'Association (1)  Nom du Club ou Association (1): Frais engagés en 2018.	
I° Immatriculation du véhicule utilisé	•••

Objet	Nature de la dépense (indiquer le lieu si déplacement	Montant <b>OU</b> joindre justificatif	Nombre de Kr si déplacement)
Réunion Comité Club	champigny		5 Kms
		(indiquer le lieu si déplacement	(indiquer le lieu si déplacement joindre justificatif

Date	Objet	Nature de la dépense (indiquer le lieu si déplacement	Montant <b>OU</b> Nombre de Kr joindre justificatif si déplacement)	
	olacement : e : Nombre total d	le Km : X 0,	.321 € =	
<b>OU</b> (Tarif par	Km - <b>Vélomoteurs, s</b>			
	Nombre total	de Km : X 0	),125 € =	
Certifie exacts	les frais ci-dessus, reno		ooursement, et les laisser en tant	
ait à		le Signature ·		

(1) Nom du Club ou de l'Association



# **INFOS TECHNIQUES**

# **LES DATES DE RENTREES 2019/2020**



#### **FOOTBALL D'ANIMATION**

#### **Finales**

Finale Départementale U13G Pitch - 04/04/2020
 Finale Départementale U10 & U11 - 25/04/2020

Finales Futsal − 20/05/2020 à Thiais

Finale J. MERCIER U12G - 13/05/2020
 Finale Régionale U13G Pitch - 02/05/2020

Finale Nationale U13G Pitch – du 05 au 07/06/2020

• Finale Régionale U11G - 13/06/2020

#### **FORMATION DES CADRES**

FORMATIONS	DAT	TES	LIEU
MODULE U9	05/03/20	06/03/20	District
MODULE U17-U19	12/03/20	13/03/20	
MODULE U11	16/03/20	17/03/20	CAP CHARENTON
MODULE U17-U19	19/03/20	20/03/20	MAROLLES
MODULE U9	09/04/20	10/04/20	MAROLLES
MODULE U11 FEMININE	16/04/20	17/04/20	FONTENAY
MODULE U11	16/04/20	17/04/20	CA VITRY
MODULE U7	29/04/20		CAUDACIENNE
MODULE U11	26/05/20	27/05/20	District
MODULE U13	11/06/20	12/06/20	District
MODULE U15	18/06/20	19/06/20	THIAIS

Les Modules dirigeants ne sont pas disponibles, par faute de conventions non-signées entre LPIFF et FFF.

#### PROGRAMME DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

#### **U13F (nées en 2007)**

Objectif: Sélection DISTRICT 94 en vue des détections U14F (n+1) - Finalité Participation en tournoi

Mercredi 04/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 11/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 18/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Lundis 30/03 - 20, 27/04 - 4, 11, 18, 28/05 - Centres de perfectionnement

#### **FOOTBALL FEMININ**

Réunion club programmée le : 25/06/2020

#### **Modules Féminins:**

Module U11 – 16&17/04/2020 – Fontenay-sous-Bois

#### **Finales**

-Finale Départementale U13F Pitch – 28/03/2020

Le développement du FF, nous amène à organiser, pour la première fois, un  $1^{er}$  tour de la Coupe U13F. Ce dernier aura lieu le 15/03/2020

-Finales Futsal - 20/05/2020

27 équipes engagées en U13F

20 équipes engagées en U11F

-Finale Départementale U11F – 16/05/2020

Processus similaire à la Coupe U13F. Le premier tour aura lieu le 26/04/2020

- -Finale Régionale U13F Pitch 02/05/2020
- -Finale Nationale U13F Pitch du 05 au 07/06/2020
- -Finale Régionale U11F 13/06/2020

# Procès-Verbaux

# COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

#### Réunion du Mardi 3 Mars 2020

<u>Présents</u>: Mme POLICON Marie Thérèse, MM. LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis. **Absents excusés:** MM.D'EXPORT Jonathan, SAMBA Aubin, ARNAUD Georges.

#### **AVIS A TOUS LES CLUBS**

#### Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

#### Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

#### Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

#### Rappel: Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros

\*\*\*\*\*\*

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

#### **UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH:**

http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf

#### **U14**

#### Suite aux intempéries de ce week end les matchs suivants n'ont pu être joués et sont donc remis :

N°21592311-OLYMPIQUE PARIS ESPOIR / CA VITRY 2 U14 D3 B du 29/02/2020 N°21592673-CRETEIL UF 1 / VAL DE FONTENAY AS2 U14 D4 C du 29/02/2020

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers

.....

#### N°22015001-CHANTIER PARIS UA 2 / ORLY AVS 2 U14 D5 B du 07/12/2019

Courriel des 2 équipes du 27/02/2020. La Commission entérine le score de la rencontre CHANTIER PARIS 2 / ORLY AVS 6

#### **U16**

#### Suite aux intempéries de ce week end les matchs suivants n'ont pu être joués et sont donc remis :

N°21550152-CRETEIL LUSITANOS US 4 / RUNGIS US 2 U16 D3 B du 01/03/2020
N°21550153-VITRY CA 2 VILLIERS ES 1 U16 D3 B du 01/03/2020
N°21838145-CRETEIL LUSITANOS US 5 / PARIS 10 RC 1 U16 D4 C du 01/03/2020
N°21838146-CHENNEVIERES SFC 1 / ENTENTE JEUNES STADE 2 U16 D4 C du 01/03/2020
N°21549975-VINCENNOIS CO 2 / LE PERREUX FR 1 U16 D2 B du 01/03/2020
N°21838148-ENT. MANDRES SANTENY / AVENIR SPORTIF ORLY 2 U16 D4 C du 01/03/2020
N°21838059-SUCY FC 2 / OLYMPIQUE CLUB IVRY U16 D4 B du 01/03/2020

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers

.....

#### N°21550175-RUNGIS US 2 / VILLIERS ES 1 U16 D3 B du 08/03/2020

Courrier et accord des deux clubs (via footclub du 03/03/20).

La Commission accorde la modification de la date de la rencontre au 15/03/20 (3 matchs à la même heure)

#### N°21549886-FC GOBELINS 4 / SUCY FC 1 U16 D2 A du 01/03/2020

Courriel de Gobelins FC du 03/03/2020, match arrêté suite intempérie.

La Commission reste dans l'attente de la feuille de match et du rapport de l'arbitre.

#### **U18**

#### Suite aux intempéries de ce week end les matchs suivants n'ont pu être joués et sont donc remis :

N°21551398-ALFORTVILLE US 2 / HAY LES ROSES CA U18 D3 B du 01/03/2020 N°21551485-PARIS CENTRE FORMATION 1 / NOGENT FC 1 U18 D3 C du 01/03/2020

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers

#### **U20**

#### Suite aux intempéries de ce week-end les matchs suivants n'ont pu être joués et sont donc remis :

N°22038238-SUCY FC 20 / ST MANDE FC 20 U20 A du 01/03/2020 N°22038241-ALFORTVILLE US 20 / VITRY ES 20 U20 A du 01/03/2020 N°22038239-ST MAUR F.MASC VGA / AS ULTRA MARINE VI U20 A du 01/03/2020

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers

.....

#### N°22038216-US RUNGIS US 20 / ST MANDE FC 20 U20 A du 01/03/20

Courriel de Rungis du 03/03/2020 (modification d'horaire-Art. 6.2 Chpt U20)

La Commission accorde la modification de l'horaire du coup d'envoi de la rencontre, celui-ci sera avancé à 12h15. Prévenir vos adversaires.

#### **SENIORS**

#### Suite aux intempéries de ce week-end les matchs suivants n'ont pu être joués et sont donc remis :

N°21545271-NOGENT FC 1 / ORMESSON US 1 Séniors D2 A du 01/03/2020

N°21545405-ST MAUR VGA 2 / US ALFORTVILLE Séniors D2 B du 01/03/2020

N°21545402-AS ULTRA MARINE / VITRY CA 3 Séniors D2 B du 01/03/2020

N°21545731-BANN ZANMI 1 / NOGENT FC 2 Séniors D3 B du 01/03/2020

N°21545534-PORT.ACA CHAMPIGNY 1 / CRETEIL UF 3 Séniors D3 A du 01/03/2020

N°21545737- CACHAN ASC CO / CHEVILLY LARUE ELAN Séniors D3 B du 01/03/2020

N°21839028- VALENTON CS / ASAF PEROU Séniors D4 B du 01/03/2020

N°21839024- JEUNES STADE ENT.S 1 / THIAIS FC 3 Séniors D4 B du 01/03/2020

N°21838935- MIMOSA MADA SPORT / PHARE S. ZARZISSIEN Séniors D4 A du 01/03/2020

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers

.....

#### N°21839027-MAROLLES FC2 / AS ULTRA MARINE V12 Séniors D4.B du 01/03/20

Courrier de Marolles du 28/02/2020.

La commission enregistre le 3<sup>ème</sup> forfait avisé de l'équipe de Marolles qui entraine le forfait général de l'équipe. Amende de 100 euros. Avis Aux Clubs Concernés.

#### N°21548607-BRY FC / THIAIS FC Séniors D4.B du 01/03/20

Courrier de Bry du 02/03/2020. (suite PV début de saison)

La commission enregistre l'inversion du match, ainsi l'équipe de Bry FC recevra l'équipe de Thiais FC. Prévenir vos adversaires.

#### N°21839118-BOISSY UJ / AC GENTILLY 2 Séniors D4.C du 01/03/20

Courrier de Gentilly du 03/03/2020.

La commission demande au club de Boissy UJ de confirmer le score de la rencontre.

#### N°21545426-ALFORTVILLE US / BRY FC Séniors D2.B du 29/03/20

Dossier de retour de la commission discipline du match 21545417.

La commission demande au club d'Alfortville de lui communiquer le terrain de repli , celui-ci doit se situer hors d'Alfortville et de Choisy le roi, dans le département du Val de Marne ou une commune limitrophe.

#### N°21545449-ALFORTVILLE US / CAMILLIENNE Séniors D2.B du 03/05/20

Dossier de retour de la commission discipline du match 21545417.

La commission demande au club d'Alfortville de lui communiquer le terrain de repli, celui-ci doit se situer hors d'Alfortville et de Choisy le roi, dans le département du Val de Marne ou une commune limitrophe.

#### **CDM**

#### Suite aux intempéries de ce week end les matchs suivants n'ont pu être joués et sont donc remis :

N°21548417- CACHAN ASC CO / BRANCOS CRETEIL CDM D1 A du 01/03/2020

N°21937722- MENUIBLAN AS 5 / NOISEAU STE S 5 CDM D2 A du 01/03/2020

N°21548416- KOPP97 / VILLEJUIF UF 5 CDM D1 A du 01/03/2020

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers

#### **ANCIENS**

#### N°21548607 – BRY FC 12 / SPORTING CP 11 Anciens D1 du 08/03/20

Courrier de Bry du 02/03/2020. (suite PV début de saison)

La commission enregistre l'inversion du match, ainsi l'équipe de Bry FC recevra l'équipe de SPORTING CP. Prévenir vos adversaires.

#### N°21548774-MACCABI CRETEIL / VILLEJUIF FC Anciens D2.A du 01/03/20

Courrier et accord des deux clubs (décès).

Exceptionnellement, la commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers.

#### N°22073016- CACHAN ASC CO 12 / FC MANDRES PERIGNY anciens D4 a du 01/03/2020

Courriel de Cachan du 26/02/2020.

La Commission note que la rencontre se déroulera le 08/03/20. Prévenir vos adversaires.

#### Suite aux intempéries de ce week end les matchs suivants n'ont pu être joués et sont donc remis :

N°21548775- ASPTT VILLECRESNES / AS ULTRA MARINE - Anciens D2.A du 01/03/2020 N°22073018- APSAP MEDIBALLES 11 / IVRY PORTUGUAIS TRAV. Anciens D4.A du 01/03/2020

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers

#### ANCIENS + 45 ans

Suite aux intempéries de ce week end les matchs suivants n'ont pu être joués et sont donc remis :

N°22236264- FONTENAY US 12 / NOGENT FC 12 Anciens +45 ans C du 01/03/20

La commission enregistre le report à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers

E-FOOT 94 n°524 Page 20 de 49

#### **TOUTES CATEGORIES**

#### -Rappel-

- -En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- -Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- -Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- -Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraineur est exclu de cette fonction).
- -Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

#### Courrier du Parc du Tremblay

Le Batiment Football ainsi que les vestiaires football sont fermés :

Le 13 avril / Les 1er, 8 et 21 mai

#### Courrier du club d'ARRIGHI du 6/12/19

Le Stade sur lequel évolue les équipes anciens et anciens +45 du club d'Arrighi, au parc des sports plaine Nord de Choisy le roi est un terrain stabilisé (modification effectuée sur Foot2000).

#### **Courriel de BONNEUIL S/MARNE**

Suite à un acte de vandalisme dans les vestiaires du complexe sportif, l'eau et le chauffage ont été coupés. La commission a pris note de cette information.

#### **Courriel ABLON SUR SEINE**

Le stade stabilisé 2 Pierre Pouget ne sera plus utilisé pour la pratique du football.

#### Courrier de la mairie de Villiers sur marne

Les terrains engazonnés seront fermés du 3 au 10 mars 2020 : *la commission demande au club de ES Villiers de lui communiquer la liste des matchs concernés.* 

#### Courrier du club de CHOISY AS du 28/02/20

Suite au décès de Yamina AKABI, secrétaire du club de CHOISY AS.

Le District reporte toutes les rencontres du club (Domicile & Extérieur) – week-end du 1<sup>er</sup> Mars 2020. Avis aux clubs concernés.

<u>La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine. (Décision de la Commission des Terrains & Equipements)</u>

# **COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)**

# Réunion du lundi 02 mars 2020

Président: M. AMSELLEM Emile,

<u>Membres</u>: Mme NAZICAL Marie-Ange et RANSOU Virginie, MM. GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, GRESSIEN Georges, KUNTZMAN Michel, LOPES Paulo, SAINT-ALBIN Maurice,

Assistent: MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

<u>Absents excusés</u>: Mme GUILIANI Patricia, MM. FETOUS Lakhdar, FOLTIER Bruno, GIRARD Jean-Claude, LEBERRE Jean-Claude, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joël.

# AVIS AUX CLUBS

F.M.I.: à compter de JANVIER 2020 dans les catégories suivantes :

\*CRITERIUMS: «U10 - U11 et U12 - U13 »,

\*CRITERIUM: Claude LACHICHE «U12 - U13 »,

\*CRITERIUM: AVENIR « U10 - U11 ».

1ère: non-utilisation: un RAPPEL,

<u>2ème</u>: non-utilisation: une AMENDE de 50 € (par équipe sans F.M.I.).

#### 1°) - Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres, Catégorie U6 à U13 groupe poule et date de la rencontre)

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

#### 2°) - Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM 94 : E-mail :

#### secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la technique@districtvaldemarne.fff.fr

<u>NB</u>: Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de- Marne de Football.

Courrier postal: DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

- 131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Tél: 01.55.96.11.00 - (Technique: DRISS 01.55.96.11.43 ou HEDI: 01.55.96.11.42).

#### 3°) - Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et N° de licence :

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2018.

Courrier club de ...... Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2018.

<u>**Obje**</u>t : Report d'une rencontre - Responsable Monsieur......club x. Licence n°.......... A

Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

# **ADMINISTRATIF**

# <u>U8 - U9</u>

#### **CHEVILLY LA RUE ELAN**

Courrier du 02/03/2020 :

Pris note, la répartition concernant l'interclub du 07/03/2020 vient d'être postée sur le Site du District du Val de Marne de Football.

### U10 - U11

#### SUCY F.C. / VILLENEUVE ABLON U.S. AV Poule C (U11) du 28/03/2020

Courrier du club de SUCY F.C. du 02/03/2020 :

Rencontres reportées au 28/03/2020.

Accord de vos adversaires.

#### ENT. S. D/ JEUNES DU STADE / A. S. ULTRA MARINE U11 G 7 AB du 25/01/2020

Courrier du club d'ENT. S. D/ JEUNES DU STADE du 24/02/2020 :

Apres vérification, la commission lève l'amende.

# <u>U12 - U13</u>

#### O. CLUB D'IVRY

Courrier du 25/02/2020 :

La Commission ne peut pas répondre favorablement à votre demande, vous n'avez pas, après contrôle, suffisamment de licences pour faire une équipe U12/U13 et une équipe U10/U11.

# <u>2ème TOUR : COUPE FESTIVAL (U13) PITCH</u> <u>ET CHALLENGE J. MERCIER (U12)</u> <u>du Samedi 07 Mars 2020</u>

#### **ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.**

Courrier du 26/02/2020 :

Pris note: Stade Des Corneilles 47, Boulevard des Corneilles - 94100 ST-MAUR-DES-FOSSES.

RDV fixé à 9 H 15 et début des rencontres à 10 H 00.

Prévenir vos adversaires.

#### **LUSITANOS ST MAUR U.S.**

Courrier du 29/02/2020 :

Votre équipe a été disqualifiée par manque de 2 licences.

#### **U. S. IVRY FOOTBALL**

Courrier du 02/03/2020 :

La Commission rappelle que la coupe est prioritaire et vu les dates, il ne peut y avoir de report.

Heure d'accueil: 10 H 00.

Début des rencontres : 10 H 30.

Pour les horaires, vous devez contacter les clubs Accueil. (Certains commencent plus tôt à 9 H 00).

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.

Toute feuille d'engagement contenant un joueur non-licencié entrainera la disqualification de l'équipe.

La Commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'ARBITRER.

#### RAPPEL: LE CHALLENGE J.MERCIER EST RESERVE UNIQUEMENT AUX U12.

#### Rappel: Article - 160 Nombre de joueurs « Mutation »

Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match, est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'Article 92.1 des présents règlements.

#### **ARTICLE 5 : FINALE DISTRICT**

Mise en place des rencontres : Les 16 équipes sont regroupées en une poule de 16 après tirage au sort intégral. Les équipes seront opposées selon la formule ECHIQUIER. Lors de cette finale, un club doit présenter une seule équipe.

#### **CENTRE AVENIR SPORTIF D'ORLY**

Responsable du Site: Monsieur Emile AMSELLEM

PARC MELLIES - 99bis, Avenue de la Victoire - 94360 ORLY.

POULE 1 : Coupe Festival (U13)

AVENIR SPORTIF D'ORLY 1 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1 BONNEUIL S/MARNE C.S. 1 CAMILLIENNE SP. 12EME 3 **POULE 1 : Challenge J. MERCIER (U12)** 

AVENIR SPORTIF D'ORLY 2 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 2 BONNEUIL S/MARNE C.S. 2 CAMILLIENNE SP. 12EME 2

#### **CENTRE BRY F.C.**

#### Responsable du Site: Monsieur Francis DELAGE

PARC DES SPORTS DES MAISONS ROUGES - 23, Rue du clos Sainte-Catherine - 94360 BRY-SUR-MARNE.

POULE 2 : Coupe Festival (U13)

BRY F.C. 1 BRY F.C. 3 CACHAN C.O. 1 ST MANDE F.C. 1 POULE 2 : Challenge J. MERCIER (U12)

BRY F.C. 2 CACHAN C.O. 2 ST MANDE F.C. 2 ALFORTVILLE US 4

#### **CENTRE FORMATION F. PARIS**

(Responsable du Site : En attente)

PARC INTERDEP. PLAINE SUD - Chemin des Bœufs - 94600 CHOISY-LE-ROI.

POULE 3 : Coupe Festival (U13)

CENTRE FORMATION F. PARIS 1 SUCY F.C. 1

CHAMPIGNY F.C. 94 1 VAL DE FONTENAY AS 1 **POULE 3 : Challenge J. MERCIER (U12)** 

**CENTRE FORMATION F. PARIS 2** 

SUCY F.C.2

CHAMPIGNY F.C. 94 2

VITRY E.S. 4

#### **CENTRE CHARENTON C.A.P.**

Responsable du Site: Monsieur Jean-Philippe GOURDOU

STADE HENRI GUERIN - LE MARTINET - 94220 CHARENTON-LE-PONT.

POULE 4 : Coupe Festival (U13)

CHARENTON C.A.P. 1 CHARENTON C.A.P. 3 U. FOOTBALL CRETEIL 1 CHEVILLY LA RUE ELAN 1 **POULE 4 : Challenge J. MERCIER (U12)** 

CHARENTON C.A.P. 2 U. FOOTBALL CRETEIL 2 CHEVILLY LA RUE ELAN 2 VINCENNOIS C.O .4

#### **CENTRE CHOISY LE ROI A.S.**

(Responsable du Site : En attente)

STADE JEAN BOUIN - 39, rue POMPADOUR - 94600 CHOISY-LE-ROI.

POULE 5 : Coupe Festival (U13)

CHOISY LE ROI A.S.1 CHOISY LE ROI A.S. 3 CRETEIL LUSITANOS F. US 7 CHANTIERS PARIS U.A.1 **POULE 6 : Challenge J. MERCIER (U12)** 

CHOISY LE ROI A.S.2 VILLEJUIF U.S. 4 VINCENNOIS C.O.2 CHARENTON C.A.P. 6

#### **CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US**

Responsable du Site: Monsieur Michel KUNTZMAN

STADE DUVAUCHELLE - Rue Dominique DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL.

POULE 6 : Coupe Festival (U13)

CRETEIL LUSITANOS F. US 1 CRETEIL LUSITANOS F. US 3 CHOISY LE ROI A.S .5 RUNGIS U.S. 1 **POULE 6 : Challenge J. MERCIER (U12)** 

CRETEIL LUSITANOS F. US 2

SUCY F.C.4 THIAIS F.C. 4

**CRETEIL LUSITANOS F. US 6** 

#### **CENTRE FONTENAY SS/BOIS U.S.**

(Responsable du Site : En attente)

STADE G. LE TIEC - 02, Rue LACASSAGNE - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

#### POULE 7 : Coupe Festival (U13)

FONTENAY SS/BOIS U.S. 1 FONTENAY SS/BOIS U.S. 3 CRETEIL LUSITANOS F. US 5 VILLEJUIF U.S. 7

CENTRE GOBELINS F.C.
Responsable du Site : (En attente)

STADE BOUTROUX - 01, Avenue BOUTROUX - 75013 PARIS.

#### **POULE 8 : Coupe Festival (U13)**

GOBELINS F.C. 1
GOBELINS F.C. 3
VILLEJUIF U.S. 5
FOOTBALL CLUB DE BREVANNES 1

#### **POULE 8 : Challenge J. MERCIER (U12)**

**POULE 7 : Challenge J. MERCIER (U12)** 

FONTENAY SS/BOIS U.S. 2

**AVENIR SPORTIF D'ORLY 4** 

FONTENAY SS/BOIS U.S. 6

**CRETEIL LUSITANOS F. US 4** 

GOBELINS F.C. 2 THIAIS F.C. 6 FONTENAY SS/BO

FONTENAY SS/BOIS U.S. 4 U. S. IVRY FOOTBALL 4

#### **CENTRE JOINVILLE R.C.**

Responsable du Site : (En attente)

STADE Jean-Pierre GARCHERY - 12, Avenue des CANADIENS - 75012 PARIS.

#### POULE 9 : Coupe Festival (U13)

JOINVILLE R.C. 1 JOINVILLE R.C. 3 R.C. PARIS 10 1 R.C. PARIS 10 3

#### **POULE 9 : Challenge J. MERCIER (U12)**

JOINVILLE R.C. 2 R.C. PARIS 10 2 GOBELINS F.C. 4 CHOISY LE ROI A.S. 4

#### **CENTRE PARIS F.C.**

(Responsable du Site : en attente)

STADE DEJERINE - Terrain HONNEUR - 36, Rue des Docteurs Déjerine - 75020 PARIS.

POULE 10 : Coupe Festival (U13)

PARIS F.C. 1
PRODIJEDUC ACADEMIE F.C 1
PRODIJEDUC ACADEMIE F.C 3

SPORTING FOOTBALL CLUB
DE CHENNEVIERES 1

POULE 10 : Challenge J. MERCIER (U12)

PARIS F.C. 2

PRODIJEDUC ACADEMIE F.C 2

VITRY E.S. 2

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 4

# **CENTRE PARIS UNIVERSITE CLUB**

Responsable du Site : (En attente)

STADE CHARLETY - 17, Avenue Pierre de COUBERTIN - 75013 PARIS.

#### POULE 11 : Coupe Festival (U13)

PARIS UNIVERSITE CLUB 1 MAISONS ALFORT F.C. 1 HAY LES ROSES C.A. 1 NOGENT S/MARNE F.C. 1

#### **POULE 11 : Challenge J. MERCIER (U12)**

PARIS UNIVERSITE CLUB 2 MAISONS ALFORT F.C. 2 HAY LES ROSES C.A. 2 NOGENT S/MARNE F.C. 2

#### **CENTRE ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.**

Responsable du Site: Monsieur Maurice SAINT-ALBIN

STADE DES CORNEILLES - 47, Boulevard des CORNEILLES - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

POULE 12 : Coupe Festival (U13)

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 3 ORMESSON U.S. 1

ORMESSON U.S. 3

**POULE 12 : Challenge J. MERCIER (U12)** 

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A .2

ORMESSON U.S. 4 MAROLLES F.C.2

ALFORTVILLE US 2

#### **CENTRE ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL**

Responsable du Site : (EN ATTENTE)

STADE LOUISON BOBET - 169, Avenue Maurice BERTEAUX - 94420 LE PLESSIS TREVISE.

POULE 13 : Coupe Festival (U13)

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 3

VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1 F. C. MANDRES PERIGNY 1 **POULE 13: Challenge J. MERCIER (U12)** 

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2

VILLIERS S/MARNE ENT.S. 2

PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2

F. C. MANDRES PERIGNY 2

#### **CENTRE THIAIS F.C.**

Responsable du Site : Monsieur Paulo LOPES

STADE ALAIN MIMOUN - 01, Rue du 11 NOVEMBRE - 94320 THIAIS.

**POULE 14 : Coupe Festival (U13)** 

THIAIS F.C. 1 THIAIS F.C. 3

LIMEIL BREVANNES A.J. 1

CAUDACIENNE ENT.S. 1

POULE 14 : Challenge J. MERCIER (U12)

THIAIS F.C. 2

LIMEIL BREVANNES A.J. 2

CAUDACIENNE ENT.S. 2

VILLENEUVE ABLON U.S. 2

#### **CENTRE U. S. IVRY FOOTBALL**

Responsable du Site : (en attente)

STADE GOURNAY - 179, Boulevard STALINGRAD - 94200 IVRY-SUR-SEINE.

**POULE 15 : Coupe Festival (U13)** 

U. S. IVRY FOOTBALL 1

U. S. IVRY FOOTBALL 3

VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1

BOISSY F.C. 1

**POULE 15 : Challenge J. MERCIER (U12)** 

U. S. IVRY FOOTBALL 2

CAMILLIENNE SP. 12EME 4

PARIS UNIVERSITE CLUB 4

**CENTRE FORMATION F. PARIS 4** 

#### **CENTRE VILLEJUIF U.S.**

Responsable du Site : (En attente)

STADE KARL MARX - 43, Rue Youri GAGARINE - 94800 VILLEJUIF.

POULE 16 : Coupe Festival (U13)

VILLEJUIF U.S. 1

VILLEJUIF U.S.3

**CHOISY LE ROI A.S.7** 

JOINVILLE R.C.5

POULE 16 : Challenge J. MERCIER (U12)

VILLEJUIF U.S.2

JOINVILLE R.C.4

PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.4

**LUSITANOS ST MAUR U.S.4** 

# **2**ème TOUR : CHALLENGE REGIONAL (U11)

# ET José LEVY (U10

# Du Samedi 14 Mars 2020

#### CHAMPIGNY F.C. 94 Courrier du 12/02/2020 :

Vous êtes 2<sup>ème</sup> en poule 6 et 3<sup>ème</sup> en poule 10. Seul le 1<sup>er</sup> de chaque poule est qualifié et, les 2 meilleurs 2<sup>ème</sup> sur l'ensemble des poules ce qui n'est pas votre cas.

Heure d'accueil : **13 H 30.**Jonglerie en miroir : **14 H 00.**Début des rencontres : **14 H 30.** 

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.

Toute feuille d'engagement contenant un joueur non-licencié entrainera la disqualification de l'équipe.

La commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'ARBITRER.

RAPPEL: LE CHALLENGE J.LEVY EST RESERVE UNIQUEMENT AUX U10.

#### **CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US**

Responsable du Site : Monsieur Maurice SAINT-ALBIN

STADE DUVAUCHELLE - Rue Dominique DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL.

#### POULE 1 : Challenge REGIONAL (U11)

CRETEIL LUSITANOS F. US 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 3
NOGENT S/MARNE F.C. 1
CENTRE FORMATION F. PARIS 1

#### POULE 1 : Challenge J. LEVY (U10)

CRETEIL LUSITANOS F. US 2 CHOISY LE ROI A.S. 2 CAMILLIENNE SP. 12EME 4 THIAIS F.C. 2.

#### **CENTRE FONTENAY SS/BOIS U.S.**

Responsable du Site : Monsieur Paulo LOPES

STADE G. LE TIEC - 02, rue LACASSAGNE - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

#### POULE 2 : Challenge REGIONAL (U11)

FONTENAY SS/BOIS U.S.1 FRESNES A.A.S. 3 U. S. IVRY FOOTBALL 1 U. S. IVRY FOOTBALL 3

#### POULE 2 : Challenge J. LEVY (U10)

FONTENAY SS/BOIS U.S. 2 FRESNES A.A.S. 2 U. S. IVRY FOOTBALL 2 LIMEIL BREVANNES A.J. 2.

#### **CENTRE GOBELINS F.C.**

(Attention : changement de Stade)

STADE CARPENTIER - 05, Place PORT AUX PRINCES - 75013 PARIS.

Responsable du Site : (en attente)

**POULE 3 : Challenge REGIONAL (U11)** 

POULE 3 : Challenge J. LEVY(U10)
GOBELINS F.C. 2

VITRY C.A. 1

GOBELINS F.C. 1

VITRY C.A. 2

VITRY C.A. 3

PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2

MAISONS ALFORT F.C. 1.

PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 4.

#### **CENTRE JOINVILLE R.C.**

Responsable du Site : (en attente)

STADE Jean-Pierre GARCHERY - 12 avenue des CANADIENS - 75012 PARIS.

POULE 4 : Challenge REGIONAL (U11)

**POULE 4 : Challenge J. LEVY (U10)** 

JOINVILLE R.C. 1 HAY LES ROSES C.A. 1 JOINVILLE R.C. 2 JOINVILLE R.C. 4

HAY LES ROSES C.A. 3 ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1. ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2 ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 4.

#### **CENTRE PARIS F.C.**

Responsable du Site : Monsieur Patrick DARDENNES

STADE DEJERINE - Terrain Honneur - 36, Rue des Docteurs Déjerine - 75020 PARIS.

POULE 5 : Challenge REGIONAL (U11)

POULE 5 : Challenge J. LEVY (U10)

PARIS F.C. 1

PARIS F.C. 2

CHARENTON C.A.P. 1 CACHAN C.O. 1

ALFORTVILLE US 1.

CHARENTON C.A.P. 2 ALFORTVILLE US 2 ALFORTVILLE US 4.

#### **CENTRE VILLEJUIF U.S.**

Responsable du Site: Monsieur Emile AMSELLEM

STADE Karl MARX - 43. Rue Youri GAGARINE - 94800 VILLEJUIF.

POULE 6 : Challenge REGIONAL (U11)

POULE 6 : Challenge J. LEVY (U10)

VILLEJUIF U.S. 1

ORMESSON U.S. 1

VILLEJUIF U.S. 2 BOISSY F.C. 2

ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 1

**ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2** 

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1

CHANTIERS PARIS U.A. 4.

**CENTRE PARIS UNIVERSITE CLUB** 

Responsable du Site : (en attente)

STADE CHARLETY - 17, Avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS.

**POULE 7 : Challenge REGIONAL (U11)** 

POULE 7 : Challenge J. LEVY (U10)

PARIS UNIVERSITE CLUB 1 AVENIR SPORTIF D'ORLY 1

PARIS UNIVERSITE CLUB 2 PARIS UNIVERSITE CLUB 6 KREMLIN BICETRE C.S.A. 2

RUNGIS U.S. 1

RUNGIS U.S. 2

VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1

#### **CENTRE VINCENNOIS C.O.**

#### Responsable du Site : Madame Virginie RANSOU et M. Abdou MOUSTAMID

STADE Léo LAGRANGE - Route de la PYRAMIDE - 75012 PARIS.

**POULE 8 : Challenge REGIONAL** 

VINCENNOIS C.O. 1 SUCY F.C. 1 CHEVILLY LA RUE ELAN 1 VITRY E.S. 3 POULE 8 : Challenge J. LEVY(U10)

VINCENNOIS C.O. 2 SUCY F.C. 2

CHEVILLY LA RUE ELAN 2

VITRY E.S. 4

#### **SAISON: 2019/2020**

# N°17 - JOURNAL DES AMENDES en « FOOT ANIMATION »

(PV DU 02/03/2020)

<u>CLUBS</u>	CLUBS AMENDES	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	MONTANTS  DES  AMENDES
551989	ENT. S. D/ JEUNES DU STADE	Annulation amende du Réunion du lundi 17/02/2020	CRITERIUM U10/U11 du ENT. S. D/ JEUNES DU STADE/A. S. ULTRA MARINE U11 G 7 AB du 25/01/2020	-40,00 €
	<u>TOTAL GENERAL</u>	AMENDE LEVEE	JOURNAL N°17	<u>-40.00 €</u>

# **SAISON 2019/2020:** CHALLENGE CLUB

(SITUATION AU 02/03/2020)

<u>CLUBS</u>	Points acquis	Total des points perdus Réunion ECF	Total des points perdus plateaux U6/U7	Total des points perdus plateaux U8/U9	Total des points perdus critérium U10/U11	Total des points perdus critérium U12/U13	Total des points perdus challenge GB/FB	Total des points perdus Challenge HG/JM	Total des points nouvelles pratiques	Total des points perdus coupe VDM FUTSAL	Soldes
A. S. ULTRA MARINE	60	1	0	0	2	2	0	2	0	0	53
ALFORTVILLE US	60	1	0	0	0	0	2	0	0	0	57
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	60	3	0	1	2	0	0	0	0	0	54
ASOMBA	60	0	0	1	6	0	2	4	0	0	47
ASPTT VILLECRESNES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
AVENIR SPORTIF D'ORLY	60	0	0	0	0	4	2	4	0	0	50
BOISSY F.C.	60	0	0	1	0	0	0	2	0	0	57
BONNEUIL S/MARNE C.S.	60	0	1	0	2	2	0	2	0	0	53

BRY F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CACHAN C.O.	60	1	0	1	2	4	0	4	0	0	48
CAMILLIENNE SP. 12EME	60	0	0	1	2	0	0	0	0	0	57
CAUDACIENNE ENT.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CENTRE FORMATION F. PARIS	60	3	0	0	2	0	0	2	0	0	53
CHAMPIGNY F.C. 94	60	2	2	2	2	0	0	2	0	0	50
CHANTIERS PARIS U.A.	60	0	0	0	2	2	0	2	0	0	54
CHARENTON C.A.P.	60	0	0	0	0	2	0	0	0	0	58
CHEVILLY LA RUE ELAN	60	3	2	2	0	0	0	2	0	0	51
CHOISY LE ROI A.S.	60	0	1	1	2	6	2	2	0	0	46
CRETEIL LUSITANOS F. US	60	0	0	0	4	0	0	0	0	0	56
ECOLE PLESSEENNE DE	60	0	1	0	2	4	0	0	0	0	53
FOOTBALL											
ENT. S. D/ JEUNES DU STADE	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
F. C. MANDRES PERIGNY	60	0	0	0	0	2	0	0	0	0	58
FONTENAY SS/BOIS U.S.	60	3	0	2	2	8	0	0	0	0	45
FOOTBALL CLUB DE	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
BREVANNES CA											
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	60	0	0	0	0	4	4	4	0	0	48
FRESNES A.A.S.	60	3	2	2	6	2	2	2	0	0	41
GENTILLY ATHLETIC CLUB	60	0	0	0	4	0	0	2	0	0	54
GENTILLY U.S.	60	1	0	0	0	0	0	0	0	0	59
GOBELINS F.C.	60	0	2	0	0	2	0	0	0	0	56
HAY LES ROSES C.A.	60	3	0	1	0	0	0	2	0	0	54
JOINVILLE R.C.	60	2	1	0	2	2	2	0	0	0	51
KREMLIN BICETRE C.S.A.	60	0	0	0	0	2	0	2	0	0	56
LIMEIL BREVANNES A.J.	60	0	0	1	0	2	0	2	0	0	55
LUSITANOS ST MAUR U.S.	60	3	0	2	4	6	0	4	0	0	41
MAISONS ALFORT F.C.	60	0	0	0	2	0	0	0	0	0	58
MAROLLES F.C.	60	0	0	0	2	2	0	0	0	0	56
MINIS AND MAXIS	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
NOGENT S/MARNE F.C.	60	0	0	1	0	0	0	0	0	0	59
NOISEAU STE S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
O. CLUB D'IVRY	60	0	0	0	0	6	2	4	0	0	48
OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ORMESSON U.S.	60	0	0	1	0	0	0	0	0	0	59
PARIS F.C.	60	1	0	4	0	0	0	0	0	0	55
PARIS UNIVERSITE CLUB	60	1	0	2	2	6	2	2	0	0	45
PORTUGAIS ACADEMICA	60	0	0	1	0	0	0	0	0	0	59
CHAMPIGNY A.  PRODIJEDUC ACADEMIE F.C	60	2	0	0	0	0	0	0	0	0	58
R.C. PARIS 10	60	1	0	1	0	0	0	2	0	0	56
RUNGIS U.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
SANTENY SP.L.	60	2	0	0	0	0	0	0	0	0	58

SPORTING FOOTBALL CLUB DE CHENNEVIERES	60	1	0	1	2	0	0	2	0	0	54
ST MANDE F.C.	60	0	0	0	4	0	0	0	0	0	56
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	60	0	0	0	6	2	2	2	0	0	48
SUCY F.C.	60	0	1	1	2	0	0	0	0	0	56
THIAIS F.C.	60	0	0	5	4	2	0	0	0	0	49
U. FOOTBALL CRETEIL	60	2	0	0	2	0	2	0	0	0	54
U. S. IVRY FOOTBALL	60	0	0	0	0	4	0	0	0	0	56
UJA MACCABI PARIS	60	0	2	0	0	2	0	0	0	0	56
METROPOLE	<u></u>	3	0	0	2	2		2		0	Г1
VAL DE FONTENAY AS	60	3	U	U	Z		0		0	0	51
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	60	0	0	0	0	0	0	2	0	0	58
VILLEJUIF U.S.	60	2	0	0	6	2	0	0	0	0	50
VILLENEUVE ABLON U.S.	60	2	0	3	2	0	0	0	0	0	53
VILLENEUVE ST GEORGES F.C.	60	3	0	4	4	0	0	4	0	0	45
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	60	2	0	1	0	0	0	0	0	0	57
VINCENNOIS C.O.	60	1	0	0	2	0	0	0	0	0	57
VITRY C.A.	60	0	0	0	0	0	0	4	0	0	56
VITRY E.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60

ANNEXE FINANCIERE						
1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	10,00€					
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00€					
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00€					
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00€					
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,),	10,00€					
Disqualification Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour,	15,00€					
Forfait non-avisé, Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour,	30,00€					
Disqualification Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour,	30,00€					
Forfait non-avisé Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème	60,00€					
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	45,00€					
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	90,00€					
Disqualification Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe	120,00€					
Forfait non-avisé Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale VDM	120,00€					
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (défi Foot interclubs),	100,00€					
C.R non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00€					
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00€					
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00€					
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00€					
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00€					
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00€					
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00€					

# **COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS**

#### Réunion du 02/03/2020

**Président** : M. MAGGI

<u>Présents</u>: Mme POLICON – MM. FOPPIANI – GUERCHOUN – DUPRE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

### **JEUNES**

<u>U14 – COUPE AMITIE</u> <u>CHOISY LE ROI AS 2 / CHARENTON CAP 2</u> Du 22/02/2020

Réserve du club de **CHARENTON CAP 2** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CHOISY LE ROI AS 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de son club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain. Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification que le joueur **SAYDANE Louay** du club de **CHOISY LE ROI AS 2** ayant participé à la rencontre en rubrique a également participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de son club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 05/02/2020 **contre le club de GOBELINS FC 1 en COUPE VDM U14,** 

Par ces motifs dit que le joueur cité plus haut ne pouvait participer à la rencontre en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RGS du District du VDM dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité au club de CHOISY LE ROI AS 2 (0 point, 0 but) et qualifie le club de CHARENTON CAP 2 pour la suite de la compétition.

La commission transmet le dossier à la commission des coupes pour la suite de la compétition

Débit CHOISY LE ROI AS : 50,00 euros Crédit CHARENTON CAP : 43,50 euros

\*\*\*\*\*\*

U14 – COUPE VAL DE MARNE
VILLEJUIF US / CHEVILLY LARUE ELAN
Du 22/02/2020

Réclamation du club de **CHEVILLY LARUE ELAN** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **VILLEJUIF US** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation hors période.

La commission pris connaissance de la réclamation confirmée pour la dire irrecevable en la forme car non nominale (article 187 du RSG de la FFF).

Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont DEUX HORS PERIODE, sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5, 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Toutefois et après vérification il s'avère que le club de **VILLEJUIF US** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique, 5 joueurs titulaires de licences mutations 2019/2020 à savoir :

MEDANI Adam (muté hors période)
GASTELLIER Joryan (muté hors période)
HABRI Issa (muté période normale)
MVOUAMA Olivier (muté période normale)
NDIANTOU MBITCHA Quentin (muté période normale)

La commission dit qu'aucune infraction n'est à relever à l'encontre du club de VILLEJUIF US et confirme le résultat acquis sur le terrain.

\*\*\*\*\*\*

U20 - ESPOIR 1 RUNGIS US / LUSITANOS ST-MAUR US Du 19/01/2020

Reprise du dossier

Evocation en date du 13/02/2020 du club de **RUNGIS US** sur la qualification et la participation du joueur **FERNANDES DA ROCHA Carlos** du club de **LUSITANOS ST-MAUR US** susceptible d'être suspendu.

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation pour le dire recevable en la forme, Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de **LUSITANOS ST-MAUR US** informé le **13/02/2020** de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier,

Considérant que le joueur **FERNANDES DA ROCHA Carlos** du club de **LUSITANOS ST-MAUR US** a été sanctionné, le 14/05/2019, par la Commission de Discipline de 4 (quatre) matchs fermes de suspension, sanction applicable à compter du 06/05/2019,

Considérant que la compétition U20 Espoir 1 est nouvellement créée,

Considérant que le club de Rungis US a interrogé le 23/10/19 la commission départementale de discipline concernant les modalités de purge d'un de ses joueurs U20,

Considérant que la dite-commission lui a répondu que le joueur purgeait en U19 la saison dernière et le reste de sa suspension en U20 pour cette saison,

Considérant que cette modalité est considérée comme acquise pour les autres clubs (jurisprudence),

Considérant, après vérification des feuilles de matches des rencontres officielles disputées par les EQUIPES U19 et U20 entre le 14/05/2019 (date d'effet de la sanction) et le 19/01/2020 (date de la rencontre en rubrique), il s'avère que le joueur **FERNANDES DA ROCHA Carlos** a purgé ses matchs de suspension les :

- -19/05/2019 contre FONTENAY US 1 (U19)
- -26/05/2019 contre IVRY FOOT US 2 (U19)
- -06/10/2019 contre MAISONS ALFORT U20
- -Et le 13/10/2019 contre PERREUX AS 20

Par ces motifs, dit que le joueur **FERNANDES DA ROCHA Carlos** n'était pas en état de suspension le 19/01/2020, date de la rencontre en rubrique à laquelle il a participé,

Rejette l'évocation comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

# **SENIORS**

<u>FUTSAL – D1</u> <u>VITRY CA 2 / CHAMPIGNY CF 2</u> <u>Du 13/02/2020</u>

Hors la présence de M. FOPPIANI

Réserve du club de **CHAMPIGNY CF 2** sur la participation et la qualification du joueur **AYAD Nordine** susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de son club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, que le joueur **AYAD Nordine** du club de **VITRY CA 2** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a pas participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 11/02/2020 au titre de la COUPE FUTSAL VDM entre ULTRA FUTSAL CLUB 94 1 et VITRY CA 1.

Il faut noter que ce joueur était bien inscrit sur la feuille de ce match mais il est bien indiqué **<u>qu'il n'y a pas</u> <u>participé</u>**.

Par ces motifs, la commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du RSG du District VDM n'est à relever à l'encontre du club de VITRY CA 2, et rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

\*\*\*\*\*\*\*

SENIORS - COUPE AMITIE
NOGENT FC 2 / CHARENTON CAP 3
Du 23/02/2020

Réserve du club de **CHARENTON CAP 3** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **NOGENT FC 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain. Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification que le joueur SARR Osmane du club de NOGENT FC 2 ayant participé à la rencontre en rubrique a également participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 02/02/2020 contre le club de VITRY ES 2 en championnat SENIORS – D2 / A.

Par ces motifs, la commission dit que le joueur cité plus haut ne pouvait participer à la rencontre en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RSG du District du VDM, dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité au club de NOGENT FC 2 et qualifie le club de CHARENTON CAP 3 pour la suite de la compétition.

La commission transmet le dossier à la commission des coupes pour la suite de la compétition.

Débit NOGENT FC : 50,00 euros Crédit CHARENTON CAP : 43,50 euros

\*\*\*\*\*\*

SENIORS – COUPE AMITIE
CHARENTON CAP 2 / ARCUEIL COM 2
Du 23/02/2020

Réserve du club d'**ARCUEIL COM 2** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **CHARENTON CAP 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain. Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **CHARENTON CAP 2** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 02/02/2020 au titre du championnat R3 SE /D entre CHARENTON CAP 1 et VAIRES 1.

Par ces motifs, la commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du RSG du District VDM n'est à relever à l'encontre du club de CHARENTON CAP 2, rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Réclamation du club d'**ARCUEIL COM 2** quant à l'article 7 du règlement de cette coupe qui précise que « ne peuvent participer à la coupe de l'amitié du VDM en équipe 2, 3, 4 et 5 les joueurs ayant participé aux deux dernières rencontres de championnat avec les équipes supérieures »

Après vérification, il s'avère qu'aucun des joueurs du club de **CHARENTON CAP 2** n'a participé aux deux dernières rencontres de championnat avec l'équipe supérieure, **et la commission dit la réclamation non fondée.** 

#### **ANCIENS**

ANCIENS – COUPE VDM ANCIENS RUNGIS US 12 / CAMILLIENNE SP Du 23/02/2020

Réserve du club de **CAMILLIENNE SP** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **RUNGIS US 12** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain. Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification que les joueurs :

BACHA Mohamed SAMY Samuel

du club de **RUNGIS US 12** ayant participé à la rencontre en rubrique ont également participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 09/02/2020 **contre le club d'Ozoir FC 77 en championnat ANCIENS – R2.** 

Par ces motifs, la commission dit que les joueurs cités plus haut ne pouvaient participer à la rencontre citée en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RSG du District du VDM, et dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité au club de RUNGIS US 12 et qualifie le club de CAMILLIENNE SP pour la suite de la compétition.

La commission transmet le dossier à la commission des coupes pour la suite de la compétition.

Débit RUNGIS US : 50,00 euros Crédit CAMILLIENNE SP : 43,50 euros

## **COMMISSION DES COUPES**

## Réunion du Mardi 3 mars 2020

Président: M. Combal

**<u>Présents</u>**: MM. Boussard, Rochette, Lefeuvre.

\*\*\*\*\*

Calendrier prévisionnel			
U 14 VDM	1/8 <sup>ème</sup> ¼ finale ½ finale Finale	22/02/2020 04/04/2020 21/05/2020 13/06/2020	Tirage effectué Tirage le 10/03/20 Tirage le 10/03/20
U 14 Amitié	1/8º ¼ finale ½ finale Finale	22/02/2020 04/04/2020 21/05/2020 13/06/2020	Tirage effectué Tirage le 10/03/20 Tirage le 05/05/20
U 14 District	¼ finale ½ finale Finale	04/04/2020 21/05/2020 13/06/2020	Tirage effectué Tirage le 05/05/2020
U 16 VDM	1/8 <sup>ème</sup> ¼ finale ½ finale Finale	23/02/2020 05/04/2020 21/05/2020 14/06/2020	Tirage effectué Tirage le 10/03/20 Tirage le 10/03/20
U 16 Amitié	1/8 <sup>ème</sup> ¼ finale ½ finale Finale	23/02/2020 05/04/2020 21/05/2020 14/06/2020	Tirage effectué Tirage le 10/03/20 Tirage le 05/05/20
U 16 District	¼ finale ½ finale Finale	05/04/2020 21/05/2020 14/06/2020	Tirage le 03/03/2020 Tirage le 28/04/2020
U 18 VDM	1/8 <sup>ème</sup> ¼ finale ½ finale Finale	23/02/2020 05/04/2020 21/05/2020 14/06/2020	Tirage effectué Tirage le 10/03/20 Tirage le 10/03/20
Seniors VDM	1/8 <sup>ème</sup> ¼ finale ½ finale Finale	23/02/2020 05/04/2020 21/05/2020 14/06/2020	Tirage effectué Tirage le 10/03/20 Tirage le 10/03/20
Séniors Amitié	1/8 <sup>ème</sup> ¼ finale ½ finale Finale	23/02/2020 05/04/2020 21/05/2020 13/06/2020	Tirage effectué Tirage le 10/03/20 Tirage le 10/03/20
C.D.M	¼ finale ½ finale Finale	05/04/2020 21/05/2020 14/06/2020	Tirage effectué Tirage le 28/04/2020
Anciens	1/8 <sup>ème</sup> ¼ finale ½ finale Finale	23/02/2020 05/04/2020 21/05/2020 14/06/2020	Tirage effectué Tirage le 03/03/2020 Tirage le 28/04/2020

+ 45 ans	1/8 <sup>ème</sup> ¼ finale ½ finale Finale	23/02/2020 05/04/2020 21/05/2020 14/06/2020	Tirage effectué Tirage le 03/03/2020 Tirage le 28/04/2020
Entreprise	1/8 <sup>ème</sup> ¼ finale ½ finale Finale	22/02/2020 21/03/2020 25/04/2020 13/06/2020	Tirage effectué Tirage le 25/02/2020 Tirage le 07/04/2020
Futsal VDM	1/8 <sup>éme</sup> ¼ finale ½ finale Finale	21/03/2020 18/04/2020 <i>09/05/2020</i> 20/05/2020	Tirage le 25/02/2020 Tirage le 24/03/2020 Tirage le 21/04/2020
Seniors F	¼ finale ½ finale Finale	18/04/2020 <i>21/05/2020</i> 14/06/2020	Tirage le 10/03/20 Tirage le 10/03/20
U18 F	¼ finale ½ finale Finale	18/04/2020 <i>21/05/2020</i> 13/06/2020	Tirage le 10/03/20 Tirage le 10/03/20
U15 F	¼ finale ½ finale Finale	18/04/2020 <i>21/05/2020</i> 13/06/2020	Tirage le 10/03/20 Tirage le 10/03/20

#### <u>Informations générales</u>:

Les Clubs encore qualifiés pour les Coupes de Ligue doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne, à la date prévue (Article 5 RG des coupes).

#### **Courrier tardif**

U18 VDM - 22360430- US Fontenay / CA Vitry

## Seniors Amitié

#### 22327576-Nogent FC (2) / Charenton CAP (3) 1/8ème de finale du 23/02/2020

En retour des SR, la commission prend note.

L'équipe de Charenton CAP (3) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

#### U14 Amitié

## 22292693-Choisy le Roi AS (2) / Charenton CAP (2) 1/8ème de finale du 22/02/2020

En retour des SR, la commission prend note.

L'équipe de Charenton CAP (2) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

## Futsal Val de Marne

#### 22433160-Nogent US / B2M Futsal 1/8ème de finale du 21/03/2020

Compte tenu de l'indisponibilité de B2M Futsal (championnat retard), **la commission reprogramme cette rencontre le 11/04/2020 dans la salle de Nogent US**.

#### U15F Val de Marne

#### 22267757-Orly AVS / PUC (2)

Sans réponse après 2 appels de feuille de match manquante, la commission donne match perdu à Orly AVS. L'équipe du PUC (2) est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

## **COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL**

#### Réunion du Mardi 03 Mars 2020

Présents: MM.FOPPIANI Jean-Jacques, ETIENNE Roland, BELOUFA Amine

#### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

#### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

#### **FUTSAL D1**

#### 22107727 - CITOYEN DU MONDE 1 / VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 - Futsal D1 du 28/02/20

Courriel de Citoyen du Monde du 26/02/20 et attestation municipale nous informant de l'indisponibilité du gymnase pour cause de travaux.

La commission reporte la rencontre au 17/04/20. Prévenir l'équipe adverse.

#### 22107732- VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 / FUTSAL SUCY CLUB - Futsal D1 du 12/03/20

Courriel de Futsal Sucy Club le 02/03/20 (deux matchs en 24h).

La commission reporte la rencontre au 02/04/20. Prévenir l'équipe adverse.

#### **FUTSAL D2**

#### 22059058 - CHEVILLY LARUE ELAN 2 / ASC VITRY - Futsal D2 du 28/02/20

Courrier du club et de la Ville de Chevilly Larue du 22/02/02 (Installations en travaux).

La commission reporte la rencontre au 10/04/20. Prévenir l'équipe adverse.

#### 22059064-ULTRA FUTSAL CLUB 94 / CHEVILLY EL Futsal D2 du 10/03/20

Courrier d'Ultra Futsal Club 94 du 03/03/20. La Commission reporte la rencontre au 24/03/20 à 20h30. Prévenir le club adverse.

#### -Rappel Matchs Remis -

Match au 07/03/2020 = 22107659 - CHAMPIGNY CF 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1 du 14/12/2019

Match au 11/04/2020 = 22107614 - VIKING CLUB PARIS 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1 du 19/10/2019

Match au 17/04/2020 = 22107736 - VSG FUTSAL 1 / CHAMPIGNY CLUB FUTSAL 2 D1 du 06/03/2020



## **COMMISSION FEMININE**

#### Réunion du Jeudi 27 Février 2020

Présents: Mmes Policon, Nyembmal, Bathenay, Choquet, Catelan, Nzengo, MM.

Combal, Thomas, Sevestre, Pereira

Assiste: M. Hedi OUDAYA (CTD Adjoint)

Excusé(e)s: Mmes Moulin, Bassi, M. karamoko,

#### **UTILISATION DE FMI**

On constate une nette amélioration pour la première journée de la deuxième phase des critériums.

Résultats manquants pour cette journée des 1er et 2 février 2020- ni FMI ni feuille papier

U15 B Lusitanos / Arcueil

U15 A AS Choisy le Roi / AS Orly

U11 A Paris FC / CO Vincennes

U11 B AS Orly / La Camillienne

#### Matchs non joués

U11 B

Lusitanos / FC Maisons Alfort

Le Plessis Trévise / AAS Fresnes

#### **ACTIONS TECHNIQUES**

## Plateaux U6 à U9

Dimanche 1<sup>er</sup> mars à Joinville - 77 participantes

Dimanche 29 mars sur les installations du district (gestion Pascale Choquet et Marie Thérèse Policon)

Dimanche 26 avril à Thiais

#### Formation de cadres

Module U9 les 10 et 11 février à Thiais – 20 participantes

Module U11 les 16 et 17 avril à Fontenay sous Bois

#### **PES**

#### **U13F**

L'encadrement est assuré par Estelle Bathenay, et, après s'être proposée pour l'accompagner dans ses missions, Cécilia Bassi et Charlotte Nyembmal (Marie Christine Catelan ne pouvant être présente).

Un premier rassemblement a eu lieu le 26 février avec plus de 40 joueuses. Un second rassemblement du  $1^{\rm er}$  tour est programmé le 4 mars.

Une sélection participera au tournoi de Vincennes les 31 mai et 1er juin

#### <u>U14F</u>

Un retour rapide est fait sur l'interdistrict qui s'est déroulé à Morfondé ; Les filles ont eu un excellent comportement tout au long de la journée, en plus des très bons résultats sportifs.

Cette formation participera à un déplacement en province en même temps que les U14G.



#### Coupes du Val de Marne Futsal

#### **U11F**

Clubs qualifiés pour la finale à 4 le mercredi 20 mai – Palais des Sports de Vitry sur Seine La Camillienne, Thiais FC, Paris FC 1 et Paris FC 2

#### **U13F**

Clubs qualifiés pour le deuxième tour qui se jouera le 19 avril 2020 (lieux à déterminer) Groupe A Paris FC 1, Paris FC 4, US Lusitanos, AVS Orly 2

Groupe B Paris FC 2, FC Gobelins, ES Vitry 2, PUC

Deux qualifiés par groupe pour la finale qui se jouera le 20 mai – Palais des Sports de Vitry sur Seine

#### **FESTIVAL U13 F**

#### <u>1er Tour le dimanche 15 mars – rendez-vous 9h- deux équipes par groupe</u> <u>qualifiées pour la finale départementale le 28 mars 2020 à Thiais</u>

A Thiais – Stade Alain Mimoun

Thiais, Le Plessis Trévise, Cachan, Sucy en Brie, Fontenay sous Bois

A Maisons Alfort

Maisons Alfort, APAC, Paris FC 1, Joinville, FC Gobelins

A Orly

Orly, Vincennes, Créteil Lusitanos, Choisy le Roi, ES Vitry 2

A Saint Maur - Stade des Corneilles

VGA Saint Maur, ES Vitry 1, ASF Le Perreux, L'Hay les Roses, Paris FC 2

## **FESTIVAL U11F**

#### 1er tour le 26 avril 2020

#### (deux qualifiés par groupe pour la finale départementale du 16 Mai 2020)

A Maisons Alfort

Maisons Alfort, Nogent, Gobelins, Le Plessis Trévise

A Vincennes

Vincennes, Fresnes, Paris FC 2, VGA Saint Maur

A Fontenay sous Bois

Fontenay sous Bois, Créteil Lusitanos, Choisy le Roi, La Camillienne, ES Vitry

A Thiais

Thiais, Paris FC 1, Orly, APAC

#### GIRLY CUP

<u>Tournois de football pour les équipes benjamines et minimes des collèges</u>
(12 équipes de chaque catégorie)

Mercredi 13 Mai 2020 au Parc du Tremblay de 9h à 16h sur trois terrains.

Positionnement: MM. Choquet, Nyembmal, Perreira, Policon.



## PROCHAINES REUNIONS

2 avril et 7 mai 2020 à 18h + une date pour préparer la saison 2020/2021.

## **PRATIQUES**

<u>Un groupe se réunira pour mettre en place des critériums permettant aux nouvelles sections féminines de pratiquer dans les normes</u> U10F / U11F / U12F U13f/ U14F / U15F

Les critériums classiques perdureront.

## COMMISSION DU CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DU FOOT A 11

#### Réunion du 04 Mars 2020

#### **FORFAITS GENERAUX**

#### **SENIORS D4.A**

RENAISSANCE AS (PV du 15/10/2019)

#### U18 D2.A

CRETEIL LUSITANOS US (3) (PV du 17/09/19)

#### **U18 D3.A**

CHEVILLY LARUE EL. (PV du 05/11/19)

#### U18 D3.B

ASPTT VILLECRESNES (PV du 08/10/19) VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 01/10/19)

#### U18 D3.C

BOISSY FC (PV du 01/10/19) CACHAN CO (2) (PV du 17/09/19) CHANTIERS UA (PV du 17/09/19) CHARENTON CAP (2) (PV du 17/09/19) SUCY FC (2) (PV du 17/09/19)

#### U16 D4

ECOLE PLESSEENNE (2) (PV du 17/09/19) LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV du 17/09/19) THIAIS FC (2) (PV du 17/09/19) CHEVILLY LARUE EL. (2) (PV du 20/10/19)

#### U14 D3.A

BOISSY FC (PV du 01/10/20)

#### U14 D3.C

ENT. JEUNES STADE (PV du 17/09/19) LE PERREUX FR (2) (PV du 08/10/19)

#### <u>U14 D4.</u>A

RC PARIS 10 (PV du 08/10/19)

#### U14 D4.C

CRETEIL LUSITANOS US (5) (PV du 17/09/19)

#### U14 D5.A

ASOMBA (PV du 27/11/19)

#### **U14 D5.B**

CFF PARIS (3) (PV du 29/10/19)

#### **FEMININES D1**

VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 14/01/20)

#### **ANCIENS D2.B**

SUCY FC (2) (PV du 17/12/19)

#### **ANCIENS D3.B**

VITRY ES (12) (PV du 03/12/19)

#### **ANCIENS D4.B**

LUSITANOS US (PV du 01/10/19) MAROLLES FC (PV du 08/10/19)

-Chaque rencontre doit être couverte par une feuille de match, si les équipes sont dans l'impossibilité de recourir à la FMI, une feuille de match papier doit être réalisée, à défaut de feuille de match, les deux clubs auront match perdu (article 13.2 des RSG du District du 94).

\*\*\*\*\*

-La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date <u>avant celle-ci</u> avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

#### **MATCH(S) REMIS A JOUER LE 08 MARS 2020**

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

#### **Anciens D4:**

22073028 - PORT. VILL. ST GEORGES / APSAP MEDIBALLES du 02/02/2020

## MATCH(S) REMIS A JOUER LE 15 MARS 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

#### **U20** Espoir 1:

22038255 - ST MAUR VGA / MAISONS-ALFORT FC du 02/02/2020

#### U18 D1

21493148 - GOBELINS FC (2) / ALFORTVILLE US du 19/01/2020

#### U16 D1:

21493240 - CHOISY AS / VITRY CA du 01/03/2020

#### U16 D2:

21549972 - CHOISY AS (2) / OL. PARIS ESPOIR du 01/03/2020

#### U16 D4.B:

21838044 - PUC (3) / BREVANNES FC du 01/12/2019

#### MATCH(S) REMIS A JOUER LE 19 MARS 2020 à 20h00

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

#### **ANCIENS D4:**

22073017 - PORT. VILLENEUVE ST GEORGES / CRETEIL FC du 01/03/2020

#### **MATCH(S) REMIS A JOUER LE 21 MARS 2020**

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

#### U14 D2:

21541330 - VILLIERS ES (2) / CHOISY AS (2) du 29/02/2020

#### U14 D4:

21592495 - CHOISY AS (3) / ALFORTVILLE US (2) du 29/02/2020

#### MATCH(S) REMIS A JOUER LE 01 AVRIL 2020 à 20h00

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

#### **U20 ESPOIR 1:**

22038238 - SUCY FC / ST MANDE FC du 01/03/2020

22038239 - ST MAUR VGA / ULTRA MARINE AS du 01/03/2020

#### MATCH(S) REMIS A JOUER LE 05 AVRIL 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

#### **SENIORS D1:**

21493039 - CHOISY AS (2) / CACHAN CO du 01/03/2020

#### SENIORS D2 :

21545405 - ST MAUR VGA (2) / ALFORTVILLE US (2) du 01/03/2020

#### **SENIORS D3:**

2545533 - ORLY AC / CHOISY AS (3) du 01/03/2020

21545737 - CACHAN CO (2) / CHEVILLY LARUE EL. du 01/03/2020

#### CDM D1:

21548417 - CACHAN CO / BRANCOS CRETEIL du 01/03/2020

#### **ANCIENS D2**:

21545773 - CHOISY AS / VITRY CA du 01/03/2020

21545774 - MACCABI CRETEIL / VILLEJUIF US (12) du 01/03/2020

2158775 - ASPTT VILLECRESNES / ULTRA MARINE AS du 01/03/2020

#### U16 D2:

21549974 – HAY LES ROSES CA / ST MAUR VGA (2) du 01/03/2020

#### U16 D4:

21838059 - SUCY FC (2) / OL. PARIS ESPOIR du 01/03/2020

21838135 - VALENTON FA / RC PARIS 10 du 08/12/2020

21838148 - ENT. SANTENY-MANDRES / ORLY AVS (2) du 01/03/2020

#### **ANCIENS D1:**

21548616 - GOBELINS FC (12) / RUNGIS US (12) du 26/01/2020

## PHASE 2 **ANCIENS D4 et CDM D2**

#### Le planning de la phase 2 qui commencera le 05/04/2020 :

Si des matchs comptant pour la phase 1 n'ont pas eu lieu avant le 28/03/2020, ces derniers seront neutralisés (0 point, 0 but).

#### **Anciens D4:**

Journée 1: 12/04/2020 **Journée 2**: 19/04/2020 **Journée 3** : 26/04/2020 Journée 4: 03/05/2020 Journée 5 : 10/05/2020 Journée 6: 17/05/2020 **Journée 7**: 24/05/2020

#### Rappel du règlement (article 5.3.5 du Règlement du Championnat Anciens) :

#### « En 2 phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : 2 groupes de 8 équipes (sous forme de matchs aller-retour)
- 2<sup>ème</sup> phase : 2 groupes de 8 équipes (sous forme de match aller) :
  - -1<sup>er</sup> Groupe: 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> des 2 groupes de la 1<sup>ère</sup> phase
  - -2ème Groupe: 5ème, 6ème, 7ème et 8ème de la 1ère phase

Les 2 premiers de la 2<sup>ème</sup> phase du 1<sup>er</sup> groupe accéderont en D3. »

#### CDM D2:

Journée 1 (Aller): 12/04/2020 Journée 2 (Aller): 19/04/2020 Journée 3 (Aller): 26/04/2020 Journée 4 (Retour): 10/05/2020 Journée 5 (Retour): 17/05/2020 Journée 6 (Retour): 24/05/2020

#### Rappel du règlement (article 5.3.2 du Règlement du Championnat CDM) :

## « En 2 phases :

- 1ère phase : 1 groupe de 6 équipes
- 2ème phase : 2 groupes de 3 équipes :
  - 1er groupe: 1er, 2ème et 3ème de la 1ère phase - 2<sup>ème</sup> groupe : 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de la 1<sup>ère</sup> phase

Le premier de la 2ème phase du 1er groupe accèdera en D1. »

## **FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES**

Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 Ans et + 55 Ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée. Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes (Article 44.4 du RSG du District du 94) :

- En cas de 1ère non utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non utilisation dans les 3 mois : amende de 100 Euros
- En cas de 3ème non utilisation ou plus dans les 3 mois : match perdu par pénalité (0 but, -1 point)

#### Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI au 24/02/2020 :

COMPETITIONS / CLUBS	1ère non utilisation	2 <sup>ème</sup> non utilisation	3ème non utilisation	
	(Avertissement)	(Amende de 100 €)	(Match perdu par pénalité)	
SENIORS D3				
VIKING CP	01/12/2019			
SENIORS D4				
CHEVILLY LARUE EL. (3)	08/12/2019			
U20 E1				
FONTENAY US	01/12/2019			
U 16 D3				
CHANTIERS UA	<u>(0</u> 6/ <u>1</u> 0/2019)	01/12/2019	45 1 40	
	E-F0019	4 n°524 Pag	ge 45 de 49	

ST MAUR VGA (3)	08/12/2019		
U 16 D4			
CHANTIERS UA (2)	(06/10/2019)	17/11/2019	01/12/2019
CHENNEVIERES SFC	08/12/2019		
U14 D5			
CACHAN CO (2)	01/02/2020		
CHARENTON CAP (3)	30/11/2019	07/12/2019	14/12/2019

# ANNEXES

## AMENDES

DISTRICT VAL DE MARNE

Dossiers par club\*

Club :	536996	CENTRE FORMATION F. PARIS	
Dossier :	19267898	du 03/03/2020 Coupe Vdm U14 (94)/ Phase 1	Poule Unique 22292681 22/02/2020
Personne :		C.D - DISC	CIPLINE
Motif:	91	Feuille En Retard	Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	03/03/2020 03/03/2020 9,50€
Dossier :	19267909	du 03/03/2020 Coupe Vdm U14 (94)/ Phase 1	Poule Unique 22292681 22/02/2020
Personne :		C.D - DISC	CIPLINE
Motif:	92	Feuille De Match Irreguliere	Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere	03/03/2020 03/03/2020 9,50€
•			
			Total: 19,00€

Club :	540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.				
Dossier :	19267222	du 02/03/2020 U14 D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	21592	2133	29/02/2020
Personne :		C.D - DISCIPLINE				
Motif:	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende: 1er Forfait	03/03/2020	03/03/2020		40,00€
					Total :	40,00€

Club :	534669	MAROLLES F.C.			
Dossier :	19268740	du 04/03/2020 Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	21839027	01/03/2020
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	96	3eme Forfait Entrainant Forfait General	Date d'effet	Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entrainant Forfait General	03/03/2020	03/03/2020	100,00€
				Total :	100,00€

Club :	500568	PARIS F.C.			
Dossier :	19267895	du 03/03/2020 Coupe Vdm U14 (94)/ Phase 1	Poule Unique	22292676	22/02/2020
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif:	91	Feuille En Retard	Date d'effet Date	de fin Fin récidi	ve Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	03/03/2020 03/0	3/2020	9,50€

Club :	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.			
Dossier :	19267212	du 02/03/2020 U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	21837965	01/03/2020
Personne :		C.D - DISCI	PLINE		
Motif:	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	ve Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	03/03/2020	03/03/2020	40,00€
				Total :	40,00€
				Total Général :	208,50€

9,50€

Total: